

## BOUES ROUGES GARDANNE

### >> 1893 Le début de l'exploitation d'aluminium à Gardanne

L'entreprise Aluminim Pechiney commence à exploiter les gisements locaux. De nombreux crassiers de boues rouges sont aménagés à terre. Les résidus sont enfouis autour de l'usine et dans les environs<sup>1</sup>.

### >> 1966 : l'usine rejette ses déchets toxiques en mer

En 1966, le propriétaire de l'usine installe une conduite de plusieurs dizaines de kilomètres reliant Gardanne au canyon de Cassidaigne en passant par les Calanques de Port-Miou pour rejeter ses déchets en mer. C'est un comble aujourd'hui, mais l'installation est alors reconnue d'Utilité Publique ! Depuis cette date, l'usine d'alumine de Gardanne a rejeté à minima 30 millions de tonnes de boues rouges en mer. La pollution n'est pas visible, elle repose au fond de l'eau.

Le dépôt s'étend aujourd'hui jusqu'à environ 65 kilomètres des côtes de Fos-sur-Mer jusqu'à Hyères et les métaux lourds toxiques se retrouvent dans toute la méditerranée.

L'ONG les Robins des bois estime qu'il y a 2 200 000 tonnes de résidus d'[aluminium](#) et 1 900 000 tonnes de [titane](#) accumulés en mer : une concentration énorme de métaux lourds dangereux !

Une moyenne pour 30 000 000 t de boues rouges :

- 2 200 000 t de résidus d'[aluminium](#),
- 9 300 000 t de [fer](#),
- 1 900 000 t de [titane](#),
- 61300 t de [chrome](#),
- 2600 t de [zinc](#),
- 1700 t de [plomb](#),
- 900 t de [cuivre](#),
- 700 t de [nickel](#),
- 20600 kg d'[arsenic](#)
- du [vanadium](#) du mercure...

La CRIIRAD et même l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) sont arrivées à des conclusions similaires. La toxicité des rejets ne fait plus aucun doute.

En 1978, le site de Gardanne est devenu une installation classée au titre de la protection de l'environnement.

### >> Années 1990, CREOCEAN, le rapport gênant

Dans les années quatre vingt dix, le groupe PECHINEY propriétaire du site de Gardanne, finance une étude d'impact de ses rejets de boues rouges en mer plus communément appelé le Rapport CREOCEAN. L'étude établit que les boues rouges sont toxiques pour plusieurs espèces même à très forte dilution (0,1g / L). Les boues rouges entraînent la mort des oursins et des huitres testées et/ou impactent leur

---

<sup>1</sup><http://www.histalu.org/couvs/ART-258.pdf>

reproduction et leur développement larvaire. Une génotoxicité, transmissible de génération en génération.

Le rapport gênant est protégé par une clause de confidentialité et de non divulgation de ses résultats pour une durée de dix ans<sup>2</sup>.

### **>> 1995 : Amendement de la Convention de Barcelone pour la Protection de la Méditerranée**

Suite à la conférence de Barcelone de 1976, amendée en 1995 et à la volonté de diminuer les rejets de déchets dans la Méditerranée, la décision d'arrêter le déversement à la mer des résidus en 2015 a été prise de façon irrévocable.

### **>> 2012 : Un fond de pension s'empare du site**

HIG Capital, qui regroupe actuellement 17 milliards d'actifs, rachète le site. En tant que Fond d'Investissement Privé, HIG capital ne publie pas de chiffres concernant son chiffre d'affaire global. Le site est alors confié à Altéo et l'usine emploie 370 personnes.

**>> 2014 : Installation de filtre-presse**, un maigre effort de l'exploitant pour limiter le volume (mais toujours pas la toxicité) des rejets

Altéo installe des filtres presse pour séparer les effluents solides, des liquides, financées à 50% avec de l'argent public. Altéo bénéficie en outre d'un allègement fiscal colossal de plusieurs millions d'euros par an pour leurs rejets en mer.

### **>> Début 2015, la Ministre de l'Environnement s'empare du dossier**

Ségolène Royal se positionne clairement contre la conduite et les rejets en mer et annoncer ne pas souhaiter reconduire la prolongation de l'autorisation des rejets, en annonçant son opposition à la conduite et aux rejets en mer. Malgré les prises de position des riverains, des associations de protection de l'environnement et des pêcheurs, l'enquête publique pour la poursuite des rejets liquides en mer est favorable à l'exploitant. 350 000 tonnes de boues rouges déshydratées sont donc stockées sur les collines de Mangearri à Bouc Bel Air chaque année.

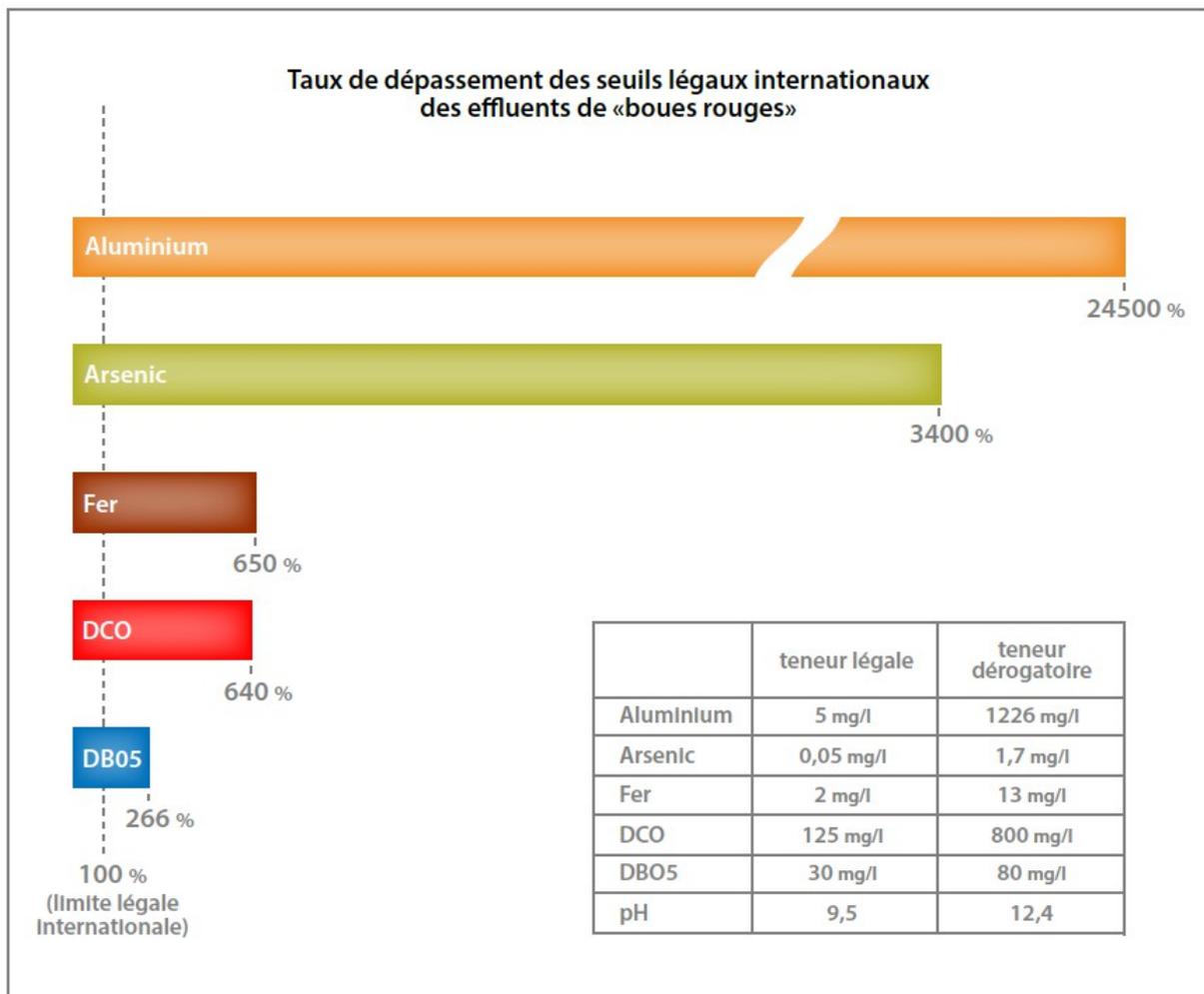
Les boues rouges sur ce site ne sont pas correctement gérées il existe de nombreux crassiers et la population est fortement exposée aux envolées de poussières. Selon les résultats des analyses scientifiques que nous avons menées et celles en cours, ces déchets sont susceptibles de mettre en danger la santé humaine et de nuire à l'environnement.

### **Aujourd'hui les rejets en mer qui continuent avec :**

- des seuils d'autorisation de rejet dans l'arrêté de décembre 2015 bien plus importants que les précédents : la pollution continue, et c'est pire qu'avant

---

<sup>2</sup>Rapport CREOCEAN (1993), Rejets des effluents de l'usine de Gardanne dans le Canyon de Cassidaigne.



- des seuils de rejets non respectés, contrôlés par les services de l'Etat en avril. Altéo est soupçonnée de diluer la pollution pour faire artificiellement entrer ses rejets dans les taux qui lui sont imposés.

Les résultats présentés à la CSS résulteraient non d'une évolution des techniques mais d'une performance en trompe-l'œil produite par une simple dilution sans aucun intérêt si les quantités globales restent inchangées

- Un plateau continental durablement stérilisé, une faune et une flore locale qui a du fuir son bassin de vie. Les pêcheurs sont contraints d'aller au delà de leurs territoires.
- Une économie locale qui souffre de l'image d'Altéo et des boues rouges : tourisme, pêche

### **Que faire pour les riverains ? Une situation de santé publique d'urgence**

- l'arrêté de décembre 2015, qui prolonge les rejets, qui est bâclé complété en juin 2016

- poussières importantes sur Mangegarri et Gardanne
- des maladies graves dans le voisinage du site d'entreposage à terre des boues rouges clairement liées aux métaux lourds et à la radioactivité naturelle renforcée (retraités atteints de cancers rares et graves, enfants atteints de malformation à la naissance, etc. Le lien de causalité doit être établi par les pouvoirs publics et les malades pris en charge.
- Des maladies aussi constatées chez les dockers

### **Une pollution circulaire :**

Sur les 350 000 tonnes stockées par an à terre, 80 000 pourraient être « revalorisées » (Bauxaline) sous différentes applications. Cela reviendrait à diluer et diffuser un déchet dangereux.



Mangegarri